



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Chers Nonnais-Bretêchois,

Comme environ 30 000 communes de France, Saint-Nom-la-Bretèche a élu son nouveau conseil municipal le 15 mars dernier dès le premier tour de scrutin, ce qui n'était pas arrivé depuis 1989, reconduisant ainsi l'équipe sortante.

Mais ce n'est que le 26 mai, à l'issue de deux mois de confinement, que la nouvelle mandature a pu véritablement commencer avec la tenue du conseil d'installation qui a permis notamment l'élection du maire et de ses adjoints, et la désignation des délégués (voir pages suivantes).

Avec le vote du budget au conseil du 7 juillet prochain, le travail municipal, qui s'est poursuivi durant le confinement avec des contraintes et missions particulières, va pouvoir s'orienter vers les projets d'avenir.

En cette période de « sortie de crise », nous gardons une pensée pour les familles qui ont été touchées par la peine, et saluons tous ceux qui par leurs efforts, leur travail, leur esprit solidaire, leurs actions bénévoles ont permis à la collectivité de surmonter cette redoutable épreuve.

Au nom des élus, je vous remercie pour votre confiance et vous assure de notre engagement pour continuer à améliorer la qualité de vie dans notre village.

Chaleureusement

Gilles Studnia

Accueil mairie

Horaires de la mairie :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- Mercredi de 9h30 à 12h.
- Permanence accueil et état-civil, **samedi 4 juillet 2020**, 9h30-12h. Pas de permanence en août.
- Urbanisme : accueil du public lundi et vendredi ap.-midi, mercredi matin.

Prochain Conseil

Le Conseil municipal se réunira en mairie à 20h30, le **mardi 7 juillet** en séance publique. L'ordre du jour sera précisé par voie d'affichage et sur le site web de la mairie.

Événementiel

La fête du village qui n'a pu être préparée a malheureusement du être annulée. La journée des associations programmée le samedi 5 septembre et la brocante du village prévue le dimanche 13 septembre sont pour le moment maintenues. Consultez régulièrement le site web de la mairie !

Horaires d'été de la Poste

Du 29 juin au 29 août 2020, les bureaux suivants sont ouverts :

- Saint-Nom-la-Bretèche : du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Noisy le Roi : du lundi au vendredi de 14h à 17h30 + samedi de 9h à 12h.

Votre nouveau Conseil

Le Maire



Gilles STUDNIA
Maire
lemaire@mairiesnlb.fr

Les adjoints



Karine DUBOIS
1^{ère} adjointe
Communication
et Commerce
k.dubois@mairiesnlb.fr



Gérard PARFAIT
2^e adjoint
Travaux
et Qualité de vie
g.parfait@mairiesnlb.fr



Muriel DEGAVRE-TILLON
3^e adjointe
Culture et Patrimoine
m.degavre@mairiesnlb.fr

Les conseillers municipaux



Karel KURZWEIL
Administration générale,
Ressources humaines,
Informatique, Conseiller
spécial du Maire



Michel MOREAU
Sécurité et
Circulation



Axel FAIVRE



Sylvie SORMAIL



Jean-Marc FRUCTUS
Mobilité



**Romain
LE SAGE-GIACOMINI**
Urbanisme



Thomas BATIGNE
Jeunesse
et Sport

Liste : "Ensemble pour Saint-Nom"



**Jean-Philippe
ANTOINE**



**Sophie
LAFEUILLADE**



Dominique GERBERT
4^e adjoint
Finances et Économie
d.gerbert@mairiesnlb.fr



Isabelle TRAPPIER
5^e adjointe
Petite enfance,
Social, Séniors
et Handicap
i.trappier@mairiesnlb.fr



Florent BORON
6^e adjoint
Scolaire,
Périscolaire
et Extrascolaire
f.boron@mairiesnlb.fr



Christine CAILLAT
7^e adjointe
Vie et Animation
du village
c.caillat@mairiesnlb.fr



Christian GHEZ
8^e adjoint
Environnement et
Participation citoyenne
c.ghez@mairiesnlb.fr



Véronique LOZEVIS



Pascale COURMONT



**Vanessa
BRINKMEYER
MARTINET**



Clothilde FRETÉ



**Christelle
BARDEILLE**



Nathalie ZENOU



Jérôme FENAILLON

Liste : "J'aime Saint-Nom"



**Eric
FROMMWEILER**



**Stéphanie
NOGUES**

Composition des commissions municipales

Le maire est président de droit de toutes les commissions municipales. Sont indiqués en gras les noms des vice-président(e)s.

Travaux, Urbanisme, Sécurité

Gérard PARFAIT

Michel MOREAU
Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS
Romain LE SAGE-GIACOMINI
Jean-Philippe ANTOINE
Eric FROMMWEILER

Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire

Florent BORON

Véronique LOZEVIS
Christine CAILLAT
Clothilde FRETÉ
Christelle BARDEILLE
Jérôme FENAILLON
Stéphanie NOGUES

Commerce, Économie

Karine DUBOIS

Christian GHEZ
Dominique GERBERT
Véronique LOZEVIS
Pascale COURMONT
Sophie LAFEUILLADE
Eric FROMMWEILER

Finances, Informatique, Ressources humaines

Dominique GERBERT

Karel KURZWEIL
Axel FAIVRE
Sylvie SORMAIL
Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE
Eric FROMMWEILER

Enfance, Jeunesse, Famille

Isabelle TRAPPIER

Christine CAILLAT
Clothilde FRETÉ
Christelle BARDEILLE
Thomas BATIGNE
Nathalie ZENOU
Stéphanie NOGUES

Animation, Sport, Culture

Muriel DEGAVRE

Christian GHEZ
Sylvie SORMAIL
Christelle BARDEILLE
Thomas BATIGNE
Jérôme FENAILLON
Stéphanie NOGUES

Commission d'Appel d'Offres (CAO) Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Titulaires :

Gérard PARFAIT
Dominique GERBERT
Karel KURZWEIL
Axel FAIVRE
Jean-Philippe ANTOINE

Suppléants :

Christine CAILLAT
Sylvie SORMAIL
Pascale COURMONT
Romain LE SAGE-GIACOMINI
Sophie LAFEUILLADE

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Isabelle TRAPPIER

Sylvie SORMAIL
Pascale COURMONT
Christine CAILLAT
Clothilde FRETÉ
Nathalie ZENOU

Représentation auprès des syndicats et autres organismes

■ Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

Gérard PARFAIT, titulaire
Dominique GERBERT, titulaire
Romain LE SAGE-GIACOMINI, suppléant
Michel MOREAU, suppléant

■ Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE)

Romain LE SAGE-GIACOMINI, titulaire
Christine CAILLAT, suppléante

■ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

Gérard PARFAIT, titulaire
Karel KURZWEIL, titulaire
Thomas BATIGNE, suppléant
Pascale COURMONT, suppléante

■ Syndicat mixte d'assainissement du rû de Gally (HYDREAULYS)

Gérard PARFAIT, titulaire
Romain LE SAGE-GIACOMINI, suppléant

■ Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Gérard PARFAIT, titulaire
Christelle BARDEILLE, suppléante

■ Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de Gestion du Parc d'automobiles desservant la gare ferrovière de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly (SIERE)

Gilles STUDNIA, titulaire
Gérard PARFAIT, titulaire
Karel KURZWEIL, titulaire
Jean-Marc FRUCTUS, titulaire

■ Association des copropriétaires du centre village

Gérard PARFAIT, titulaire
Romain LE SAGE-GIACOMINI, titulaire
Christine CAILLAT, suppléante
Pascale COURMONT, suppléante

■ Commission consultative Aéroport de Chavenay

Romain LE SAGE-GIACOMINI, titulaire
Christelle BARDEILLE, suppléante

■ Comité Jumelage du Pays de Gallie

Vanessa BRINKMEYER-MARTINET

■ Association patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPVA)

Christian GHEZ

■ Conseiller Défense

Michel MOREAU

Communauté de communes



Les maires et leurs délégations



Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président CCGM
Finances et
Affaires générales



Gilles STUDNIA
Maire de
St-Nom-la-Bretèche
1^{er} Vice-Président
Transport et
Communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^e Vice-Président
Enfance, Jeunesse
et Sport



Myriam BRENAC
Maire de Chavenay
3^e Vice-Présidente
Mobilités douces



Nathalie CAHUZAC
Maire de
Mareil-sur-Mauldre
4^e Vice-Présidente
Personnes âgées



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
5^e Vice-Président
Développement
économique et
Aménagement



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont
6^e Vice-Président
Environnement et
Droit des sols



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
7^e Vice-Président
Manifestations
culturelles



Damien GUIBOUT
Maire de Davron



Vincent GAY
Maire de Herbeville



Eric MARTIN
Maire de Montainville

Pour Saint-Nom-la-Bretèche, les Conseillers communautaires sont : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE et Jean-Philippe ANTOINE



UN NOUVEAU SITE WEB INTERCOMMUNAL !

Depuis 2013, notre village est l'une des onze communes qui constituent la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM). Elle a pour compétences plusieurs domaines comme le transport, les déchets ménagers, l'action sociale intercommunale, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement économique, l'emploi, les centres de loisirs...

Découvrez le nouveau site web de la CCGM sur www.cc-gallymauldre.fr.

Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques et d'actualité : programme du cinéma intercommunal "Les 2 Scènes", annuaire de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (commerces, artisans, restaurants, entreprises...), la *lettre de Gally Mauldre*, les compte-rendus des Conseils communautaires...

DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE !

Bienvenue à Amélie Gérandal, nouvelle responsable

Depuis le 2 juin, Amélie Gérandal remplace Catherine Baillot dans ses fonctions de responsable de la bibliothèque municipale Georges Pompidou située place des Écoliers.

Portrait : Amélie est l'heureuse maman d'une petite fille de 5 ans. Elle occupait depuis 6 ans le poste "d'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques" dans une médiathèque d'une petite ville de l'Eure.

Aujourd'hui, elle souhaite partager sa passion pour la littérature et mettre son expérience et son dynamisme au service des habitants de notre commune. Elle envisage notamment de ré-organiser le coin lecture pour la jeunesse et créer des animations et rendez-vous autour de la lecture. N'hésitez pas à venir à sa rencontre et à lui demander conseil.



Infos pratiques : en raison des mesures sanitaires à appliquer, la bibliothèque a adapté ses horaires jusqu'au 10 juillet. Elle est ouverte le mardi de 16h à 19h, le mercredi de 14h à 18h30, le vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 10h à 12h30.

Quelques réflexes à adopter pour le bien de tous : port du masque fortement recommandé, trois personnes maximum à la fois dans les locaux, se laver les mains au gel hydroalcoolique en entrant, déposer ses livres dans la caisse bleue à la réception... A leur retour, les livres sont mis "hors circuit" durant 3 jours. Le kiosque des magazines est provisoirement fermé. Pensez à restituer vos livres empruntés avant le confinement et consultez régulièrement le site web dédié : www.bibsnlb.cassioweb.com



LES DÉLICES DE SAINT-NOM

Une boutique toute « pain-pante » !



Le 9 mars, juste avant le confinement, la boulangerie-pâtisserie "Les délices de Saint-Nom" a fait peau neuve en proposant un espace d'accueil très lumineux, plus d'ergonomie et un sens de circulation unique bien utile ces temps-ci... Côté fournil, ça bouge aussi : la nouvelle gamme de pains bio menée par la baguette bien nommée « la Bretêchoise » compte plusieurs pains spéciaux parmi lesquels la tourte de seigle, le complet intégral, le sarrasin. Ce qui ne change pas c'est l'esprit familial et convivial dans lequel travaillent Laurent Legoupil et son équipe.

Pains, quiches, sandwiches, snacking, desserts, tout est réalisé maison à base de produits frais et tout peut être fait sur demande... N'hésitez pas à formuler vos besoins et à poser vos questions !

Nouveaux horaires à noter : de 7h à 19h30 NON STOP tous les jours sauf le dimanche (fermeture à 13h30) et le mercredi (jour de fermeture). Fermeture estivale du 9 au 29 juillet inclus. **Adresse :** 58 route de Saint-Germain. **Contact :** 01 30 56 72 98.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Rue Charles de Gaulle, les travaux avancent !

Le chantier de la rue Charles de Gaulle se poursuit après plusieurs semaines d'interruption liée au confinement. L'entreprise Eurovia et ses partenaires procèdent au pavage des places de stationnement côté impair, ainsi qu'à l'application de béton désactivé sur les trottoirs.

La circulation s'effectue par demi-chaussée en alternance au moyen de feux tricolores et la gendarmerie effectue régulièrement des contrôles de vitesse afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des piétons.

Pour rappel, pour ne pas encombrer la zone des travaux, les riverains peuvent stationner leurs véhicules toute la journée sur le nouveau parking des Platanes, la zone bleue n'étant actuellement pas en vigueur. Merci de votre prudence et de votre compréhension.



De nouveaux panneaux lumineux

Courant mai, la commune a fait installer trois nouveaux panneaux lumineux double face. Situés aux endroits les plus fréquentés (au cœur du village, à l'espace culturel JKM et à proximité de la maison médicale), ces panneaux permettent de diffuser des informations pratiques directes et instantanées mise à jour par le service communication de la mairie.



Ascenseur de l'École Pasteur

L'installation de l'ascenseur répondant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) touche à sa fin. Cet équipement réalisé sur mesure comprend deux portes perpendiculaires ce qui représente un véritable défi technique.



Il dessert sur une hauteur de plus de huit mètres, six niveaux (gymnase, restaurant scolaire, rez-de-chaussée, 1^{er} étage et deux demi paliers de l'école). Un parement vient harmonieusement habiller le mur extérieur de la gaine d'ascenseur. Avec le confinement et la reprise progressive de l'activité scolaire dans l'établissement, la finalisation de ce chantier a pris un peu de retard. Les visites de contrôle de conformité sont prévues au cours de l'été, pour une mise en service dès septembre.

Don du sang

L'Établissement Français du Sang (EFS) lance un appel à la mobilisation générale. Alors que les donateurs ont répondu présent au plus fort de la crise sanitaire, ils sont moins nombreux à venir donner leur sang depuis le déconfinement.

La situation est aujourd'hui préoccupante : les réserves de sang sont désormais en dessous du seuil d'alerte et tout indique qu'elles continuent de baisser. Prochaine collecte sur rendez-vous à proximité de Saint-Nom-la-Bretèche :

- Feucherolles, vendredi 3 juillet de 14h30 à 19h30, salle Joe Dassin, Place du 18 juin 1940.

Prenes rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

DES MASQUES

"MADE IN ST-NOM"

Merci aux petites mains au grand coeur !



Lancée tout début mai, l'opération de confection artisanale de masques a mobilisé 108 participants. Parmi eux : 45 couturier(e)s, 25 tailleurs(euses) de coupons, 74 découpeurs(euses), 15 coupeurs(euses) d'élastique, 58 repasseurs(euses) et plieurs(euses), 6 convoyeurs(euses) au démarrage. Et bien sûr Eric Doyen et l'équipe du SACA et à la coordination des opérations, Muriel Degavre.

L'énergie de cette belle équipe a permis de travailler 18 km de fil à coudre, 230 mètres linéaire de tissu sélectionné d'après les recommandations de l'AFNOR, et 2,6 km d'élastique. Ces masques sont disponibles à l'accueil de la mairie et seront distribués au fur et à mesure des besoins, en priorité aux publics sensibles et/ou exposés.

Bravo et merci du fond du coeur pour cette mobilisation unique !

Santé

Jean-Pierre Caula, chirurgien dentiste à Saint-Nom-la-Bretèche depuis 1982, vous informe qu'il vient de cesser d'exercer son activité. Il remercie tous ses patients pour leur fidélité et leur confiance.

Plan canicule

Durant la période estivale, une vigilance accrue et une écoute personnalisée sont mises en place à destination des personnes les plus exposées aux risques de la chaleur : personnes âgées, malades ou isolées. Dès qu'une alerte canicule est déclenchée, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie contacte ces personnes pour prendre des nouvelles et identifier toute difficulté. Par ailleurs des élus se portent volontaires pour leur rendre visite si besoin.

Ce dispositif de prévention est le fruit d'un partenariat entre la Préfecture, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les Centres Communaux d'Action Sociale. **Pour en bénéficier, il faut s'inscrire sur le registre confidentiel en contactant le 01 30 80 07 16.**

GALLY MAULDRE SOUTIENT

LES TPE ET PME

En dépit de l'importance des mesures financières mises en place ces dernières semaines (chômage partiel, reports de charge et d'échéances bancaires, prêts et garantie, fonds de solidarité...), des pans importants de l'économie francilienne n'y ont pas accès ou se retrouvent à des niveaux d'endettement et/ou de trésorerie qui laissent peu de marge de manœuvre pour une reprise d'activité.

Les dispositifs d'aides sont nombreux et apparaissent encore régulièrement. La Communauté de Communes Gally Mauldre tient à porter à votre connaissance l'existence de plusieurs dispositifs réservés aux entreprises franciliennes comme, entre autres, le fonds de résilience pour les TPE de 0 à 20 salariés (y compris les commerçants) mis en place par la Région Île-de-France associée à la Banque des territoires. Gally Mauldre y participe à hauteur de 40 000 €. Au total, 160 000 € sont destinés aux entreprises de notre territoire.

+Infos : www.cc-gallymauldre.fr ou www.saint-nom-la-breteche.fr

Contact : Tél. 01 30 90 49 00 / contact.mairie@maule.fr

AÉRODROME DE CHAVENAY

Des pistes d'amélioration en vue

Le 11 mai, avec le déconfinement, la fréquentation de l'aérodrome de Chavenay, géré par ADP (Aéroport de Paris), a repris. Nous avons été nombreux à constater un nombre de vols important surtout le week-end et à en subir les nuisances sonores. La recrudescence des vols, de l'ordre de +50 % le week-end, a deux origines :

- Après deux mois sans voler, les pilotes doivent revalider leurs connaissances. Cette contrainte explique les nombreux "tours de piste".
- La limite de déplacement à 100 km s'imposant aussi à l'aviation de loisirs, les pilotes chevronnés comme débutants ont dû se contenter de circuits restreints à proximité de leur point de décollage.

Dans ce contexte difficile, le Maire et le sous-Préfet ont eu plusieurs entretiens et ont réagi pour trouver des solutions. Le 29 mai, une réunion a été organisée à l'aérodrome avec l'ensemble des parties prenantes : l'ADNAC (Association de Défense contre les Nuisances de l'Aérodrome de Chavenay), l'AUDACE (Association des Usagers de l'Aérodrome de Chavenay et de son Environnement), les maires et plusieurs élus des communes de Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), ADP, les aéroclubs et des pilotes.

Cette réunion a permis de mettre un test en place pour le week-end de Pentecôte : imposer par des NOTAM (note to air man) le respect des plages de silence déjà prévues par une charte existante, mais mal respectées à ce jour. En pratique : interdiction des tours de piste et vols en basse altitude avant 9h, de 12h30 à 14h et après 19h30 les samedis, et aux mêmes horaires avec une plage élargie le midi de 12h30 à 15h les dimanches et jours fériés.

Le 5 juin, une réunion de débriefing a conduit à :

- confier à l'AUDACE la mission de faire respecter ces plages de silence à l'avenir, ainsi que les différentes contraintes prévues par la « charte des relations et de respect mutuel entre les usagers et les riverains de l'aérodrome » signée en 1996 par l'AUDACE et l'ADNAC et réactualisée en 2011.
- prévoir l'organisation de réunions entre l'AUDACE, l'ADNAC en présence des mairies de Saint-Nom-la-Bretèche et de Chavenay, notamment pour actualiser la charte existante. La première réunion s'est tenue dès le 12 juin dernier.
- réaffirmer la nécessité d'utiliser davantage la piste 10-28 (lorsque la direction du vent le permet). Depuis ADP a réalisé des travaux de signalisation allant dans ce sens.

Les pistes d'amélioration et axes de recherche actuels sont :

- actualisation de la charte,
- accélération de l'équipement des avions d'entraînement de silencieux,
- possibilité d'interdire aux avions non basés et classés à l'aérodrome de Chavenay, de réaliser des tours de pistes le week-end.



Opération tranquillité absence



Vous vous préparez à partir en vacances ? La gendarmerie vous propose de surveiller votre domicile en votre absence. Il vous suffit de remplir un formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr.

Votre habitation fera alors l'objet d'une vigilance accrue et vous serez rapidement informé en cas d'anomalie constatée. Le formulaire est à retourner au minimum 48h avant votre départ en mairie ou directement à la gendarmerie de Noisy-le-Roi.

Renseignements : Gendarmerie de Noisy-le-Roi au 01 61 06 22 10

La gendarmerie vous conseille

Face à la recrudescence des vols par ruse (faux agents des eaux, du gaz, faux policiers...), la gendarmerie vous recommande de suivre 5 règles d'or pour mieux vous protéger :

1. Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e). J'utilise un entrebâilleur ou un oeillet de porte.
2. Je ne me fie pas aux brassards ou aux effets portés, même si la personne est en uniforme.
3. Je ne divulgue en aucun cas l'endroit où je garde mes bijoux et liquidités.
4. Je me méfie des démarcheurs trop entreprenants.
5. Au moindre doute un seul numéro pour alerter la gendarmerie : le 17

Ecobus

Pour collecter vos déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'Ecobus stationnera sur le parking de la place de l'Europe, **mercredi 8 juillet de 9h à 12h**.

Exemples de DMS : piles, batteries, ampoules, tubes néon, huiles et filtres à huile, peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, pesticides, produits d'entretien dangereux, cartouches d'encre...

+Infos : 01 30 07 67 73 (Sepur).



RESPECT DU VOISINAGE

Petits rappels de la réglementation en vigueur

La période se prête au jardinage, à l'activité de bricolage et aux travaux extérieurs, l'occasion de rappeler quelques règles élémentaires de bon voisinage.



Objets encombrants

La prochaine collecte des objets encombrants est prévue, selon votre secteur d'habitation :

- **Judi 16 juillet** (secteur rouge)
- **Judi 13 août** (secteur vert)
- **Judi 20 août** (secteur bleu)

Sont concernés tous les objets volumineux sauf pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, matériel informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...

Objets encombrants à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.

Gravats

Samedi 25 juillet, la municipalité mettra une benne à disposition de 9h à 13h, chemin des Cochons, pour le dépôt de gravats sans plâtre, ni amiante, ni isolation.

Pour bénéficier de ce service, vous devez au préalable obtenir un bon en mairie. 01 30 80 07 00.

Bruit (Arrêté du 7 octobre 2013).

Il convient de distinguer 2 réglementations :

■ Pour les particuliers :

les travaux de rénovation, bricolage ou jardinage bruyants sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les jours fériés (hors dimanche) de 10h à 12h

■ Pour les entreprises :

les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 20h
- le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

Toute activité bruyante est donc interdite le dimanche !

Feux de jardin

Conformément à la réglementation préfectorale en vigueur, l'incinération de végétaux et de tout autre déchet ménager est **strictement interdite sur l'ensemble du département des Yvelines** et ce toute l'année. Merci de vous référer au calendrier de collecte sélective disponible en mairie pour l'élimination de ces déchets.

Élagage

Tous les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies et des trottoirs publics et privés, pour éviter toute gêne à la circulation et tout contact avec les câbles électriques et téléphoniques. Attention : pas de taille des haies entre mi mars et fin juillet, période de nidification des oiseaux. Taillez idéalement entre fin novembre et début mars.

Désherbage

Zéro phyto dans nos espaces publics ! Depuis plus de 3 ans, la loi « Labbé » interdit à l'ensemble des collectivités territoriales l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Les services municipaux respectent cette réglementation visant à préserver la santé de chacun. **Cette loi s'applique aussi, depuis janvier 2019, aux particuliers.** C'est l'occasion d'apprendre à mieux connaître et apprécier la végétation spontanée qui fait le bonheur des pollinisateurs et autres insectes.

Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur l'ensemble du territoire public communal.

Des distributeurs de sachets sont à votre disposition avenue des Platanes, face au Centre Village, à proximité de l'église, du restaurant scolaire, de l'espace JKM, de la maison médicale et de la maison des associations...

UNE DÉCHETTERIE POUR TOUS !

Depuis début janvier, les Nonnais-Bretêchois ont accès à une déchetterie

La Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) qui a la compétence de la gestion des déchets ne disposant pas de déchetterie sur son territoire, la municipalité de Saint-Nom-la-Bretèche a trouvé un accord avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) pour que ses habitants aient accès :



> **Pour les particuliers :** déchetterie des Clayes-sous-Bois, rue Jacques Duclos (dépôts gratuits*).

Attention : le dépôt est gratuit, mais chaque passage sera facturé 20 € à la CCGM, somme reportée ensuite sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). C'est une solution complémentaire et nous vous recommandons de privilégier les autres modes de collectes (encombrants, Ecobus, déchets végétaux, benne à gravats) mis en place dans notre commune (voir calendrier des déchets 2020 diffusé en décembre).

Horaires d'hiver (jusqu'à mi-mars) : mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h et dimanche de 9h à 13h.

> **Pour les professionnels :** déchetterie d'Élancourt, ZA des Côtes, rue Jean Monnet (dépôts payants).

Horaires d'hiver (jusqu'à mi-mars) : lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h et dimanche de 9h à 13h.

Que peut-on (ou pas) y déposer ?



Déchets admis

- Le bois
- La ferraille
- Les cartons
- L'ameublement (exemples : canapé, fauteuils, matelas, mobilier de jardin...)
- Tapis, moquettes...
- Polystyrène et déchets en plastique
- Les végétaux
- Les gravats (pierres, terre, briques, plâtre...)
- D.E.E.E. (TV, hifi, informatique, petits et gros appareils électroménagers)
- Les déchets toxiques (peintures, vernis, solvants, huiles, produits phytosanitaires...)
- Piles, batteries, ampoules, néons...
- Pneus sans jantes
- Huiles de vidange / batteries de voitures (uniquement pour les particuliers)
- Extincteurs / bouteilles de gaz
- Textiles, chaussures, accessoires...
- Le verre



Déchets interdits

- Amiante et fibrociment
- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Médicaments
- Carburants liquides
- Éléments de carrosseries de véhicules
- Moteurs avec carter d'huile
- Pneus jantés
- Produits explosifs ou radioactifs
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux, exemple : seringues)

Listes non exhaustives

A savoir : Le personnel de la déchetterie est à votre disposition pour vous renseigner. Un contrôle des déchets pourra être effectué dans l'enceinte de la déchetterie. L'utilisateur n'ayant pas sa carte d'accès se verra refuser l'entrée de la déchetterie. La fouille sur site est interdite. Tout dépôt sauvage à l'entrée de la déchetterie fera l'objet de poursuites judiciaires.

Comment obtenir votre carte d'accès ?

Un formulaire de demande est téléchargeable sur les sites web :
- www.saint-quentin-en-yvelines.fr
- www.saint-nom-la-breteche.fr
et également disponible en mairie.

Transmettre ensuite votre demande accompagnée de la copie d'un justificatif de domicile (-1 ans) et d'une pièce d'identité (+ K Bis pour les entreprises) :

- par email : dechets@sqy.fr
- par courrier : Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Direction Environnement et Paysage, 1 rue Eugène Hénaff, BP 10118 78192 Trappes cedex

Votre carte sera à retirer à la déchetterie sous environ 2 semaines après confirmation de SQY.



Conditions d'accès à la déchetterie :

Pour les particuliers : uniquement avec un véhicule léger avec ou sans remorque. A noter qu'une autorisation de dépôt exceptionnel, avec une fourgonnette, limité à 10 m³, peut être délivrée sur demande préalable (formulaire téléchargeable).

Pour les professionnels : les dépôts à la déchetterie d'Élancourt sont facturés en fonction de la nature et du volume des déchets. Exemples de tarifications : gravats et déchets tout venant = 44 €/m³, végétaux, bois, cartons = 10 €/m³, ferraille = 5 €/m³. Véhicules admis : utilitaires inférieurs à 10 m³ (PTAC limité à 3,5 tonnes).

■ Renseignements complémentaires au **0 800 078 780** (n° vert appel gratuit)

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Île-de-France Mobilité offre jusqu'à 500 € de prime pour l'achat d'un VAE !

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo en Île-de-France, la Région subventionne l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs achetés depuis le 01/12/2019.

Quel est le montant de l'aide ?

- VAE classique neuf + accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 500 €.

- Vélo cargo (bi ou triporteur, longtail...) sans assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC limité à 500 €.

- Vélo cargo avec assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC limité à 600 €.

Certains accessoires peuvent être subventionnés si ces derniers figurent sur la même facture que le vélo. Ces vélos doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Comment obtenir la subvention ?

Vous devez créer un compte sur le site www.iledefrance-mobilites.fr et renseigner le formulaire de demande. Les pièces justificatives suivantes vous seront demandées : la facture d'achat du VAE et ses accessoires éventuels au nom du demandeur, le certificat d'homologation ou certificat de conformité du VAE, un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur ou une attestation d'hébergement, la copie d'une pièce d'identité, le RIB du demandeur, une attestation de la mairie et/ou de la communauté de communes précisant qu'aucune subvention n'est attribuée au niveau local. Vous vous engagez par ailleurs à ne pas revendre le vélo subventionné dans un délai de 3 ans.



@Freeplk

Pas de téléphone portable au volant !



Tenir son téléphone à la main en conduisant son véhicule peut être désormais sanctionné d'une suspension de permis de conduire pour une durée de six mois maximum. C'est ce que prévoit le nouveau décret publié au Journal Officiel le 21 mai 2020, ainsi que d'autres mesures liées aux infractions du code de la route.

Passeports et cartes d'identité

Pour renouveler votre passeport ou votre carte nationale d'identité, faites une pré-demande en ligne !

Depuis plusieurs années, vous pouvez remplir une pré-demande de carte d'identité ou de passeport sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans le cas de perte ou de vol.

Après avoir créé votre compte personnel ANTS et saisi votre état-civil et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué. Pensez à le noter !

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous dans l'une des 34 mairies* des Yvelines équipées de stations biométriques pour réaliser une prise d'empreintes et fournir les pièces complémentaires demandées.

(* Les communes équipées les plus proches de Saint-Nom-la-Bretèche sont Noisy-le-Roi, le Chesnay, Beynes et la Celle-Saint-Cloud. Liste exhaustive sur le site du département : www.yvelines.gouv.fr.

